

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**LUNDI 13 MARS 2017 à 18 heures,
Salle de la Glaye**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mme SERDJENIAN, adjointe, présidente du quartier,

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mme ANSELMI, adjointe,

MM. HAUTEFEUILLE et PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

Mme SURGET, directrice générale adjointe des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

Mme LEAL, représentant la Police Municipale,

Major ROBINET, représentant la brigade de Gendarmerie,

Mme PASCAL, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent des services techniques,

M. DEVALLE François, responsable d'exploitation de l'agence de Saint-Tropez de la Société PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

M. BONHOMME, directeur d'exploitation de PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

Mme PELLEN, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

M. REYNET, coprésident suppléant du quartier,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Mme SERRATI, coprésidente du quartier.

Mme SIRI, adjointe,

M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué.

* * *

Après avoir remercié les participants, **M. GIRAUD** ouvre la 18^e session des Comités de Quartiers.

Il rappelle que dorénavant, ces réunions se tiennent sans la présentation du document power point, traditionnellement projeté. A l'occasion d'un débat libre, les élus et les services se tiennent à la disposition des administrés pour répondre à leurs doléances.

ENVIRONNEMENT, NETTOIEMENT et TRI

PAV de la place Forbin

M. GIRAUD rappelle qu'à l'occasion de la réunion de quartier du mois d'octobre dernier, il avait été demandé le remplacement du PAV installé place Forbin, en très mauvais état.

La Communauté de Communes, en charge de la gestion de ces équipements, avait bien pris note de cette requête et un nouvel équipement a donc été commandé. Il s'avère que les dimensions de ce PAV ne correspondent pas au site. Un nouveau dispositif doit donc être commandé afin d'être mis en place dans les meilleurs délais.

Consignes de tri

A l'appui du dépliant édité par la Communauté de Communes et mis à la disposition des administrés, **Mme PELLEN** rappelle brièvement les consignes de tri qui sont communes à l'ensemble des 12 communes du Golfe.

Il est constaté que le tri est de mieux en mieux effectué. De ce fait, les tonnages augmentent.

Il est précisé que les cartouches d'encre et les piles ne doivent pas être déposées dans les PAV mais remises dans les commerces habilités à les recevoir. La majorité des bâtiments administratifs bénéficient de réceptacles destinés à accueillir les piles usagées, la Mairie notamment.

Quant à la vaisselle ménagère, elle ne fait pas l'objet d'un recyclage.

Mme SERDJENIAN regrette que les consignes de tri ne soient pas nationales d'où les difficultés de les faire respecter par les vacanciers et visiteurs.

Il est rappelé que les spécificités de tri dépendent des centres de tri. En revanche, les couleurs de bacs sont identiques sur tout le territoire national.

Pour toutes informations sur ce thème, les administrés sont invités à prendre contact avec les « ambassadeurs de tri » en composant le 04 94 96 06 68 ou par mail : contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr

M. REYNET suggère que les bacs soient nettoyés plus régulièrement car, par exemple, ceux installés à proximité de la Gendarmerie, sont particulièrement nauséabonds. Par ailleurs, le nombre de containers devrait être augmenté par deux durant l'été.

M. DEVALLE précise que le nettoyage a lieu tous les 15 jours en hiver et une fois par semaine en saison. Quant aux équipements supplémentaires, ils ne peuvent être installés par manque de place. Toutefois, les rotations de collecte sont multipliées en fonction de la fréquentation.

Mme PELLEN précise que lorsque les emplacements le permettent, les bacs bénéficient d'une contenance plus importante.

Il est une nouvelle fois regretté le comportement de certains commerçants et entreprises qui utilisent les bacs pour évacuer les gravats ou gros déchets. La verbalisation des contrevenants souvent identifiables devrait être systématique.

M. GIRAUD rappelle qu'un agent de la Police Municipale est spécialement missionné pour les contrôles et les verbalisations. En ce qui concerne les gros travaux, ils bénéficient d'une « autorisation d'occupation temporaire du domaine public » et des bennes destinées à recevoir les déchets sont installées. Il est toutefois toujours relevé le manque de civisme de certaines personnes.

Mme PELLEN précise que chaque année, avant la saison, des campagnes de sensibilisation sont organisées auprès des commerçants. Cette opération se déroulera durant la semaine du 27 mars. Les « ambassadeurs de tri » vont à la rencontre des commerçants, accompagnés de la police de l'environnement.

Mme SERDJENIAN propose que des bacs destinés au verre soient installés dans les résidences importantes, telle que « La Florida ». La requête est prise en compte par Mme PELLEN et sera étudiée.

Journée Nationale du Compost

Mme PELLEN informe les participants que le 1^{er} avril prochain se déroulera la « Journée nationale du compost ». A cette occasion, des bacs à compost seront remis gracieusement, au centre de compostage de La Môle. Il est recommandé aux personnes intéressées par un tel équipement de s'inscrire par le biais du site internet de la Communauté de Communes.

Nettoiemment des rues

Des félicitations sont adressées concernant le nettoyage des rues qui sont beaucoup plus propres, notamment la rue du Cépoun Sanmartin.

Quant aux nuisances sonores générées place aux Herbes à l'occasion du nettoyage du marché au poisson et de la place, elles sont toujours d'actualité, malgré la proposition faite à plusieurs reprises en réunion d'alterner le stationnement des véhicules de nettoyage côté port et côté place.

Monsieur le Maire, ainsi que **M. GIRAUD**, insistent fortement auprès de M. DEVALLE, représentant la société PIZZORNO, afin que cette suggestion soit appliquée. Les inconvénients doivent impérativement être « partagés ».

La forte pression des engins qui occasionne beaucoup de bruit et abime considérablement les revêtements est une nouvelle fois déplorée. Il a en effet été constaté dans d'autres villes la basse pression utilisée pour des résultats similaires.

M. DEVALLE annonce que des efforts seront faits dans ce sens.

QUAI de la PESQUIERE

Des félicitations sont adressées aux élus et services concernant les récents travaux réalisés sur le site.

M. HAUTEFEUILLE précise que les travaux ont été réalisés pour les raisons suivantes :

1 – suite à de fortes pluies dans le courant de la fin de l'année dernière, le cadre pluvial passant juste en dessous le dallage a été soulevé en raison d'un dysfonctionnement du clapet. Une demande de prise en charge par l'assurance est en cours.

2 – des malfaçons avaient été constatées sur certaines zones du dallage (fissures). Tout a été réhabilité aux frais de l'entreprise prestataire.

3 – L'éclairage est également en cours de réhabilitation.

M. GIRAUD rappelle à cette occasion que les échelles, signalées comme glissantes à l'occasion des derniers « comités », ont été remplacées et le spot installé en façade a été réorienté.

ACCES à INTERNET

Jusqu'à la fin de l'année dernière, les administrés ne bénéficiant pas d'Internet à leurs domiciles, pouvaient y avoir accès par le biais de la « bibliothèque jeunesse », pour un tarif d'environ 5 € par an.

Cette disposition n'est plus d'actualité car suite à une décision municipale, tout le public « adulte » n'est plus autorisé à occuper les lieux.

Il est demandé s'il serait possible d'accéder de nouveau à Internet, une ou deux fois par semaine, à des périodes bien définies, en installant éventuellement un ordinateur au sein de la « Maison des Aînés ».

Cette suggestion est prise en compte et sera étudiée.

TRAVAUX RUE SAINTE-BARBE

Un administré résidant 3 rue Sainte-Barbe tient à signaler que dans le cadre de la réalisation des travaux de la rue, la margelle permettant l'accès à son domicile a été détruite et pas remplacée à ce jour. Il tient à cette occasion à adresser ses félicitations pour la qualité des travaux réalisés.

M. LESCA informe l'intéressé que des réunions de chantier ont lieu tous les mercredis. Le remplacement de cette marche est prévu très prochainement.

NUISANCES SONORES

Rue Portail Neuf

Des riverains tiennent à signaler les nuisances sonores générées par les restaurants du secteur.

Monsieur le Maire rappelle que ces établissements bénéficient d'une autorisation d'ouverture jusqu'à 3 heures du matin à condition que la Gendarmerie et les services préfectoraux n'émettent pas d'avis négatifs.

M. GIRAUD insiste sur le fait qu'il est absolument nécessaire que les administrés signalent tous débordements auprès de la Police Municipale ou de la Gendarmerie. Certains établissements ont été lourdement pénalisés et condamnés en raison de dossiers particulièrement étayés.

Rue du Cépoun Sanmartin

A cette occasion, le syndic de la copropriété sise au n°14 de cette voie tient à signaler les problèmes rencontrés avec le bar « Chez Alex ». Malgré des appels à la Police Municipale et semble-t-il des verbalisations, la situation reste inchangée et l'établissement ferme ses portes à 6 ou 7 heures du matin, en cette période de l'année.

M. GIRAUD intervient à nouveau pour inciter les administrés à contacter les services de police. Monsieur le Maire a déjà été amené à recevoir des contrevenants qui ont été dans l'obligation de mettre aux normes leurs établissements.

M. PERRAULT précise qu'à sa connaissance et en sa qualité de conseiller municipal en charge de la Police Municipale, très peu de plaintes ont été enregistrées concernant cet établissement. Il va toutefois être intégré au réseau de surveillance. Il rappelle que les établissements détenant des autorisations d'ouverture jusqu'à 3 heures du matin doivent être complètement fermés à cette heure. C'est l'accumulation des plaintes qui déclenche la procédure de restriction.

Le nouveau gérant de l'établissement « Chez Maggy » tient à intervenir à cette occasion pour informer les participants que les plaintes ont un effet car il vient d'être lui même informé par la Sous-Préfecture que suite à un signalement, son autorisation d'ouverture tardive a été ramenée à 1 heure du matin. Cette limitation pénalise fortement son activité.

Il tient à remercier toutefois Monsieur le Maire et les élus concernés pour leur écoute. Ces derniers ont en effet proposé au gérant de lui accorder une ouverture jusqu'à 3 heures du matin, renouvelable chaque mois en fonction des retours d'informations concernant les nuisances sonores générées par son établissement.

Il tient également à s'excuser publiquement auprès du voisinage pour les nuisances générées qu'il tente de maîtriser au mieux et informe les participants qu'il a mis en place un limiteur de volume au niveau de sa sonorisation afin de respecter la réglementation.

Les administrés du quartier sont informés à cette occasion qu'une autorisation exceptionnelle d'ouverture jusqu'à 5 heures du matin lui a été accordée par la Ville, pour la nuit du jeudi 23 mars, dans le cadre de la réouverture de son établissement.

Monsieur le Maire tient à rappeler que l'objectif n'est pas d'empêcher les commerçants de travailler. Les gérants doivent être responsables car le voisinage subi les désagréments chaque nuit. Beaucoup trop de patrons prennent des engagements et ne les respectent pas.

Les commerces de nuit contribuent également à l'emploi mais il faut tenir compte de la qualité de vie du voisinage.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de connaître le point de vue des voisins mais également des gérants d'établissements de nuit.

Une résidente du quartier tient à rappeler que très souvent, les nuisances sonores sont générées par les clients qui se rendent ou sortent des établissements.

M. PERRAULT rappelle qu'il y a bruit et bruit, musique et musique. Il y a un niveau sonore qui ne se justifie pas dans la plupart des cas. Par exemple, place des Lices, les administrés ou visiteurs ne sont pas obligés d'entendre la musique jusqu'au port et vice-versa. Il y a un véritable problème de réglage des basses et du volume sonore. Il peut même s'agir d'un problème de santé publique au niveau de l'audition.

Le **Major ROBINET** intervient et rappelle que SAINT-TROPEZ est un village festif. Une grande partie de la clientèle cherche le bruit et l'alcool et est particulièrement difficile à gérer.

Il est tout à fait possible d'être draconiens et ne pas donner d'autorisation de fermeture jusqu'à 5 heures du matin mais le problème est économique pour les commerçants, de tranquillité pour les citoyens et de santé publique au niveau de l'alcool.

Le gérant de l'établissement « Chez Maggy » est un des rares à garder le contact avec les services de police et demander conseil.

Le **Major ROBINET** insiste une nouvelle fois afin que chaque débordement soit signalé. Grâce à ces signalements, certains établissements de la Vieille Ville, tels que « Chez Alex » et « Le Dit Vin » seront particulièrement surveillés et contrôlés compte-tenu des problèmes qu'ils ont générés la saison dernière et bénéficieront d'une tolérance zéro.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de deux dernières années, des mesures acoustiques ont été demandées à un certain nombre d'établissements. Les problèmes de nuisances sonores sont très souvent constatés au niveau des sas d'entrée et de sortie. De plus, des évolutions sociétales sont notées. Il faut tenir compte de tous les points de vue.

VIDEOSURVEILLANCE

M. GIRAUD tient à rappeler que l'installation d'une caméra supplémentaire, permettant la surveillance des rues de la Ponche et des Remparts, avait été demandée à plusieurs reprises. Les participants sont informés que cet équipement sera mis en place dans le courant du mois de juin prochain.

STATIONNEMENT

Le problème du stationnement des personnes détentrices d'un macaron « Handicapé » est toujours d'actualité dans le quartier de la Ponche.

Malgré la création d'un emplacement supplémentaire, ces zones sont systématiquement occupées. Les riverains regrettent le manque de contrôles de la part de la Police Municipale.

M. GIRAUD rappelle et insiste une nouvelle fois sur le fait que ces emplacements ne sont pas privatifs et ne peuvent en aucun cas être réservés. Si des abus sont constatés, les usagers sont invités à contacter les services de police.

Quant à la place « Handicapé », matérialisée place des Lices, face à la bijouterie Schaming, elle est en effet occupée par les forains, les matinées de marché, en toute légalité, conformément à l'arrêté municipal en vigueur.

URBANISME

M. REYNET signale que des bâches, installées sur des arcades au niveau d'un immeuble quai Suffren, sont très abîmées et sont du plus mauvais effet pour la vue des administrés et des visiteurs. Une intervention des services municipaux auprès du propriétaire est demandée.

Un contact sera pris avec le propriétaire afin que des dispositions soient prises.

TAG à la PONCHE

Un tag sauvage a été réalisé, en façade d'un immeuble donnant sur la Ponche, l'année dernière.

Le retrait de cette œuvre ne relève pas des prérogatives de la Mairie. Toutefois, des courriers ont été adressés à l'ensemble des copropriétaires du bâtiment afin que le nécessaire soit fait. A ce jour, une seule personne a pris la peine de répondre.

Le dossier est toujours en cours et géré par le service municipal des affaires juridiques.

ECLAIRAGE DEFECTUEUX

Abords C.L.J.

A proximité de ce local, un lampadaire est en panne.

Les services municipaux interviendront au plus vite.

Jetée

Depuis plusieurs jours, la jetée ne bénéficie plus d'éclairage, côté port.

M. LESCA informe les participants que la réfection de l'éclairage du port est programmée. Jeudi 16 mars, les négociations seront menées avec les entreprises qui ont soumissionnées. Après cette étape, une entreprise sera retenue. Les travaux débuteront après le mois d'août.

Ils consisteront à refaire l'ensemble de l'éclairage public du port, de « l'Opéra » au bout du môle Jean Réveille. Tout le mobilier et les réseaux souterrains seront remplacés pour un montant de plus de 600.000 €.

Monsieur le Maire explique le retard apporté à la réalisation de ces travaux. Deux Architectes des Bâtiments de France se sont succédés et ont donné des avis différents. Ce retard ne dénote absolument pas d'un manque de volonté de la part des élus car les travaux sont plus que nécessaires.

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour rappeler les travaux déjà réalisés en matière d'éclairage tels que la place des Lices, la Vieille Ville.

SIGNALISATION des SITES CULTURELS

Lavoir Vasserot

De nombreuses expositions sont organisées dans ce lavoir qui manque cruellement de signalisation.

Malgré la mise en place d'un panneau directionnel à l'angle de la rue Quaranta et du boulevard Vasserot, les expositions ne sont pas assez signalées.

Il est donc proposé d'installer un kakemono au droit du lavoir.

M. GIRAUD rappelle que lorsque les artistes occupent le lavoir, ils utilisent très souvent le devant de l'entrée pour informer les passants.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des contraintes en matière de communication et de mise en place d'information sur les bâtiments classés.

La requête sera étudiée.

Musée de l'Annonciade

Sur le port, devant la banque « Crédit Lyonnais », un panneau directionnel concernant le musée de l'Annonciade est installé. Or, son implantation est mal positionnée et dirige les visiteurs vers la rue Clémenceau.

Il est important d'orienter le panneau correctement, voire de le déplacer pour que le cheminement soit plus logique.

TRAVAUX de VOIRIE

Les participants sont informés que des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Vasserot seront réalisés durant les nuits des mardi 21 et mercredi 22 mars.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente,
Evelyne SERDJENIAN